

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en date du 7 octobre 2021,

Décète :

Article 1^{er}

L'article 9 du décret du 22 août 2008 susvisé est ainsi modifié :

1° Le tableau figurant au 1° est remplacé par le tableau ci-dessous :

ÉCHELONS	INDICES BRUTS à compter du 1^{er} janvier 2022
10 ^e échelon	558
9 ^e échelon	525
8 ^e échelon	499
7 ^e échelon	478
6 ^e échelon	460
5 ^e échelon	448
4 ^e échelon	430
3 ^e échelon	412
2 ^e échelon	397
1 ^{er} échelon	388

2° Le tableau figurant au 2° est remplacé par le tableau ci-dessous :

ÉCHELONS	INDICES BRUTS à compter du 1^{er} janvier 2022
12 ^e échelon	486
11 ^e échelon	473
10 ^e échelon	461
9 ^e échelon	446
8 ^e échelon	430
7 ^e échelon	416
6 ^e échelon	404

5 ^e échelon	396
4 ^e échelon	387
3 ^e échelon	376
2 ^e échelon	370
1 ^{er} échelon	364

3° Le tableau figurant au 3° est remplacé par le tableau ci-dessous :

ÉCHELONS	INDICES BRUTS à compter du 1^{er} janvier 2022
11 ^e échelon	432
10 ^e échelon	419
9 ^e échelon	401
8 ^e échelon	387
7 ^e échelon	381
6 ^e échelon	378
5 ^e échelon	374
4 ^e échelon	370
3 ^e échelon	366
2 ^e échelon	364
1 ^{er} échelon	363

Article 2

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Article 3

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre,

La ministre de la transformation et de la
fonction publiques,

Amélie de MONTCHALIN

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance,

Bruno LE MAIRE

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la relance,
chargé des comptes publics,

Olivier DUSSOPT